

# Un enjeu fondamental

Le droit international privé? Une notion qui paraît fort obscure et, pourtant, les règles de ce stade Juridique peuvent avoir des répercussions très concrètes sur la vie des gens. La définition qu'on en donne est "l'ensemble des dispositions qui, dans un pays donné, règlent les situations privées à caractère international entre les citoyens et les entreprises".

Le sénateur bruxellois Alain Zenner (MR) s'est penché sur les finalités concrètes du droit international privé: "Un couple espagnol de fonctionnaires européens peut-il obliger l'administration communale où naît leur enfant de l'inscrire sous le nom des deux parents, alors que nous ne reconnaissons que le nom du père? Un Marocain installé dans la capitale abandonne son épouse belge et leur fille, retourne à Tétouan en emmenant le garçon et répudie sa femme: le juge bruxellois peut-il prononcer son divorce et lui accorder une pen-



Le sénateur bruxellois Alain Zenner travaille à la rédaction d'un code de droit international privé

sion alimentaire ou doit-il admettre la répudiation? La mère peut-elle obtenir la garde des enfants et comment fera-t-elle pour obtenir le retour du fils? Depuis que nous avons admis le mariage homosexuel, un Belge peut-il épouser un Italien, alors que l'Italie ne reconnaît pas cette union? La situation varie-t-elle si l'Italien habite ici, plutôt que par-delà les Alpes?"

Bref, on le voit, le sénateur met en lumière plusieurs cas concrets qui, à l'heure actuelle, n'ont pas de solution précise. Aujourd'hui, les règles sont, dans ce domaine, fixées par des textes épars, anciens et partiels, qui découlent essentiellement de l'interprétation qu'en font les juges au cas par cas. Afin de clarifier quelque peu la situation, la commission de la Justice du Sénat; à laquelle participe actuellement Alain Zenner, planche depuis la rentrée sur un projet de "code de droit international privé", dont la rédaction avait été entreprise en 1996 par d'éminents spécialistes.

Ce travail peut paraître ingrat, et pourtant... "Certes, l'enjeu politique immédiat de cette proposition est limité », soutient le sénateur. "Mais ce n'est pas parce qu'elle est perçue comme technique qu'elle est moins importante. Ce qui est en cause, c'est la qualité de la vie des personnes et c'est la compétitivité de nos entreprises".